



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

2024 – 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15/10/2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de

M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Laurence ROCHAS,
MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Antonio DA COSTA, Frédéric MARCHAND

Absente : Marion LIPAROTI

Formant la majorité des membres en exercice.

Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 20h43.

OBJET : APPROBATION DE L'ADMISSION EN NON VALEUR AU BP 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Au vu de l'état de présentation des admissions en non-valeur transmis par le service de gestion comptable de Magny-en-Vexin sous le numéro de liste 7211960333 pour, il convient de procéder à une écriture comptable permettant d'épurer les dettes pour un montant de 536,24 € au compte 6541 (cf pièce jointe).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les admissions en non-valeur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

1. Approuve les admissions en non-valeur du budget Ville sous le numéro de liste 7211960333
2. Approuve qu'il soit procédé à une écriture comptable permettant d'épurer les dettes pour un montant de 536,24 € au compte 6541.

La dépense est inscrite au budget 2024 au compte 6541



Pour Extrait conforme au Registre

Jérôme OLIVIER,

Le Maire

Fait à Neuilly-en-Vexin, le 15/10/2024